

Localisation : 35 Référence : IA35000394
Aire d'étude : Dinard
Commune : DINARD (quartier de:la plage de l'Ecluse)
Adresse : 27 avenue George V
Titre courant : **embarcadère des vedettes vertes.**
Dénomination : embarcadère
Appellation et titre : dit embarcadère des vedettes vertes

Cartographie : Lambert1 0276850 1113130

Cadastre : 1982 H 108, 109, 110, 112

Statut juridique : propriété privée

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1997 par Orain Véronique

© Inventaire général, 1997

HISTORIQUE

Datation : 1er quart 20e siècle, 2e quart 20e siècle. 1939 (daté par source) .

Auteur(s) :
Le Bihan (entrepreneur)
(attribution par source).

Commentaire : En 1910, une concession est accordée à la Société des nouvelles vedettes de Dinard pour établir une cale destinée à l'embarquement et au débarquement des voyageurs venant de Saint-Malo. En 1911, un chenal d'accès est creusé, et les bureaux sont installés. De nouveaux locaux sont construits par l'entrepreneur malouin Le Bihan en 1939 à l'emplacement de la villa Régine construite au 27 avenue George V.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

PARTIES CONSTITUANTES : bureau

MATERIAUX
Gros oeuvre : béton armé

DISTRIBUTION : ascenseur

DOCUMENTATION

Archives

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591

Concession accordée le 20 juillet 1910 puis le 20 décembre 1910 à la société des nouvelles vedettes de Dinard d'un terrain domanial situé dans la grève du prieuré pour établir un appontement destiné à l'embarquement et au débarquement des voyageurs.

Autorisation accordée le 9 juin 1911 à Sté des nouvelles vedettes vertes de creuser un chenal d'accès à son appontement, grève du prieuré à Dinard.

A.D. Ille-et-Vilaine: 2Q 256

Autorisation pour la société des nouvelles vedettes de Dinard d'installer un panneau indicateur en travers de la Grande rue. En date du 15 juillet 1926. Annulation en octobre 1936.

La côte d'Emeraude, 18, 19 mai 1907

Enquête d'intérêt public sur le projet d'établissement et de réglementation d'embarcadères flottants afin de permettre l'accostage rapide de bateaux de voyageurs.

Documents figurés

Extrait du plan de délimitation du rivage de la mer dans la grève du Prieuré à joindre au Rapport du Conducteur subdivisionnaire soussigné, en date de ce jour, sur la demande en concession temporaire présentée par la Société des Nouvelles Vedettes. A Saint-Malo, le 4 mai 1910.

121 DINARD. – **L'Embarcadère des Nouvelles Vedettes – LL.**, carte postale s.d., (A.M.B. 73-8-82).

Embarcadère, aquarelle Bric à Brac, photographie de carte postale ancienne, (A.P. : P. MORGAND).

Julien Lacaze. La cale des vedettes vertes vers 1930. (Lithographie, coll. Part.), In : BIRH, Jean-Pierre, FERMIN, Henri. **Regards d'Emeraude**. Saint-Jacut-de-la-mer : Birh Jean-Pierre, 1988.

Vedettes Vertes à Dinard : façade principale, par Le Bihan (entrepreneur), [1939], dépôt permis de construire 1939/n°10.

Vedettes Vertes à Dinard : plan du rez-de-chaussée, par Le Bihan (entrepreneur), [1939], dépôt permis de construire 1939/n°10.

Vedettes Vertes à Dinard : plan de situation, par Le Bihan (entrepreneur), [1939], dépôt permis de construire 1939/n°10.

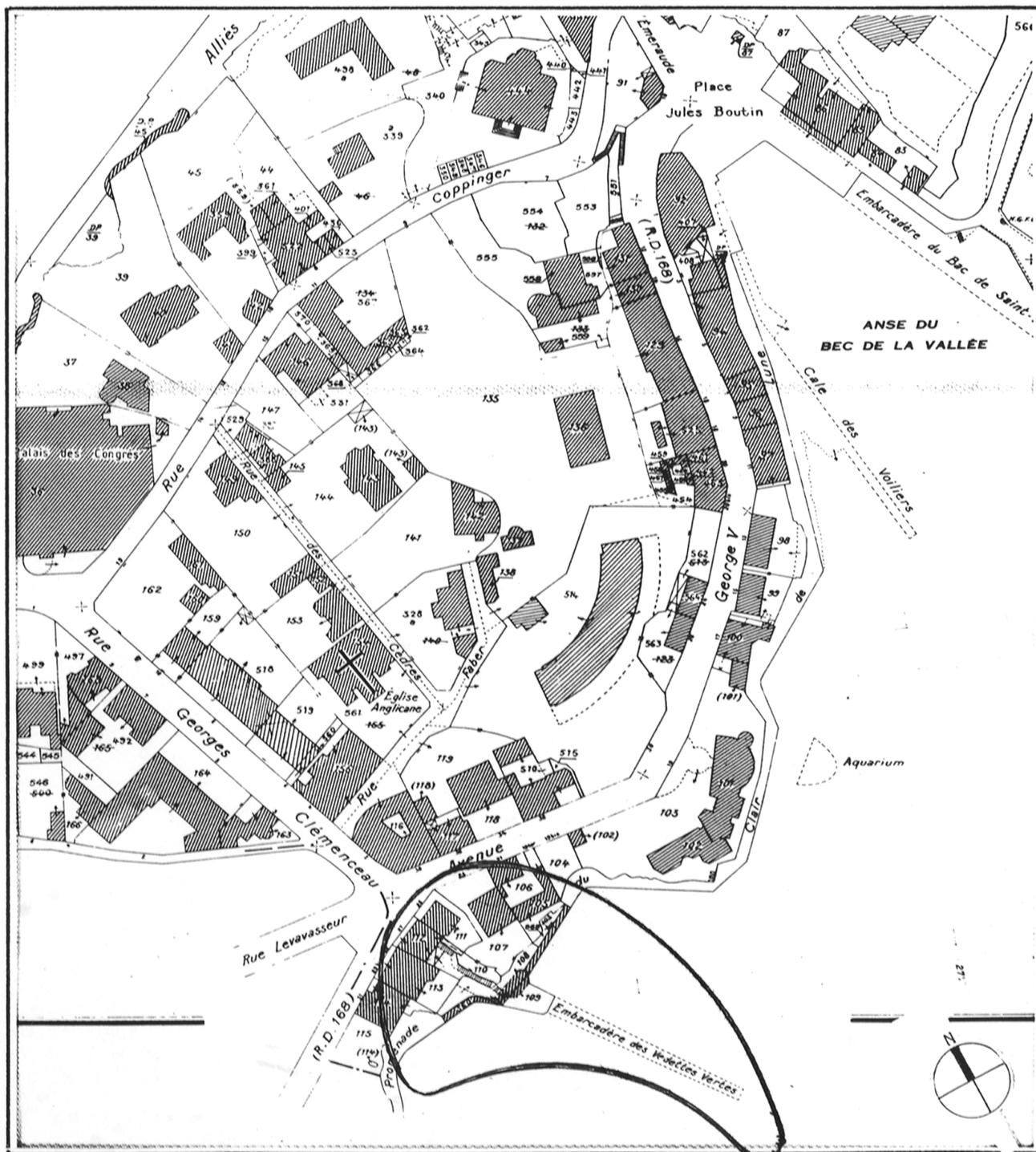
Bibliographie

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pl. I	Plan de situation. Extrait du plan cadastral de 1982, section H, n ^{os} 109,110,112, 1/1000 ^e , échelle réduite.	
Doc. 1	Extrait du plan de délimitation du rivage de la mer dans la grève du Prieuré à joindre au Rapport du Conducteur subdivisionnaire soussigné, en date de ce jour, sur la demande en concession temporaire présentée par la Société des Nouvelles Vedettes. A Saint-Malo, le 4 mai 1910. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591).	Photocopie réduite
Doc. 2	121 DINARD. – L'Embarcadère des Nouvelles Vedettes – LL., carte postale s.d., (A.M.B. 73-8-82).	Photocopie
Doc. 3	Embarcadère, aquarelle Bric à Brac, photographie de carte postale ancienne, (A.P. : P. MORGAND).	96 35 0135 X 96 35 0136 XA *
Doc. 4	Julien Lacaze. La cale des vedettes vertes vers 1930. (Lithographie, coll. Part.), In : BIRH, Jean-Pierre, FERMIN, Henri. Regards d'Emeraude. Saint-Jacut-de-la-mer : Birh Jean-Pierre, 1988.	98 35 0700 X
Doc. 5	Vedettes Vertes à Dinard : façade principale, par Le Bihan (entrepreneur), [1939], dépôt permis de construire 1939/n ^o 10.	Photocopie réduite
Doc. 6	Vedettes Vertes à Dinard : plan du rez-de-chaussée, par Le Bihan (entrepreneur), [1939], dépôt permis de construire 1939/n ^o 10.	Photocopie réduite
Doc. 7	Vedettes Vertes à Dinard : plan de situation, par Le Bihan (entrepreneur), [1939], dépôt permis de construire 1939/n ^o 10.	Photocopie réduite
Fig.1	Promenade au clair de lune, vue de la villa Belle Rive et de l' Aquarium	95 35 0703 X 95 35 0704 XA *
Fig. 2	Vue rapprochée de l'embarcadère à marée haute avec la vedette	97 35 1131 X
Fig. 3	Vue de situation de l'embarcadère	97 35 1132 X
Fig. 4	Vue générale à marée basse de la partie droite de la Promenade au Clair de Lune	97 35 1133 X
Fig. 5	Vue générale à marée basse de la partie gauche de la Promenade au Clair de Lune	97 35 1134 X
Fig. 6	Vue de situation de la Promenade au Claire de Lune	97 35 1143 X
Fig. 7	Vue générale de face de l'embarcadère avec la cale d'embarquement et de débarquement des voyageurs	97 35 1149 X
Fig. 8	Vue de situation de l'embarcadère avec la cale d'embarquement et de débarquement des voyageurs	97 35 1150 X
Fig. 9	Vue de situation rapprochée de l'embarcadère	97 35 1151 X
Fig. 10	Vue générale du bureau des nouvelles vedettes avenue george V	97 35 1249 X

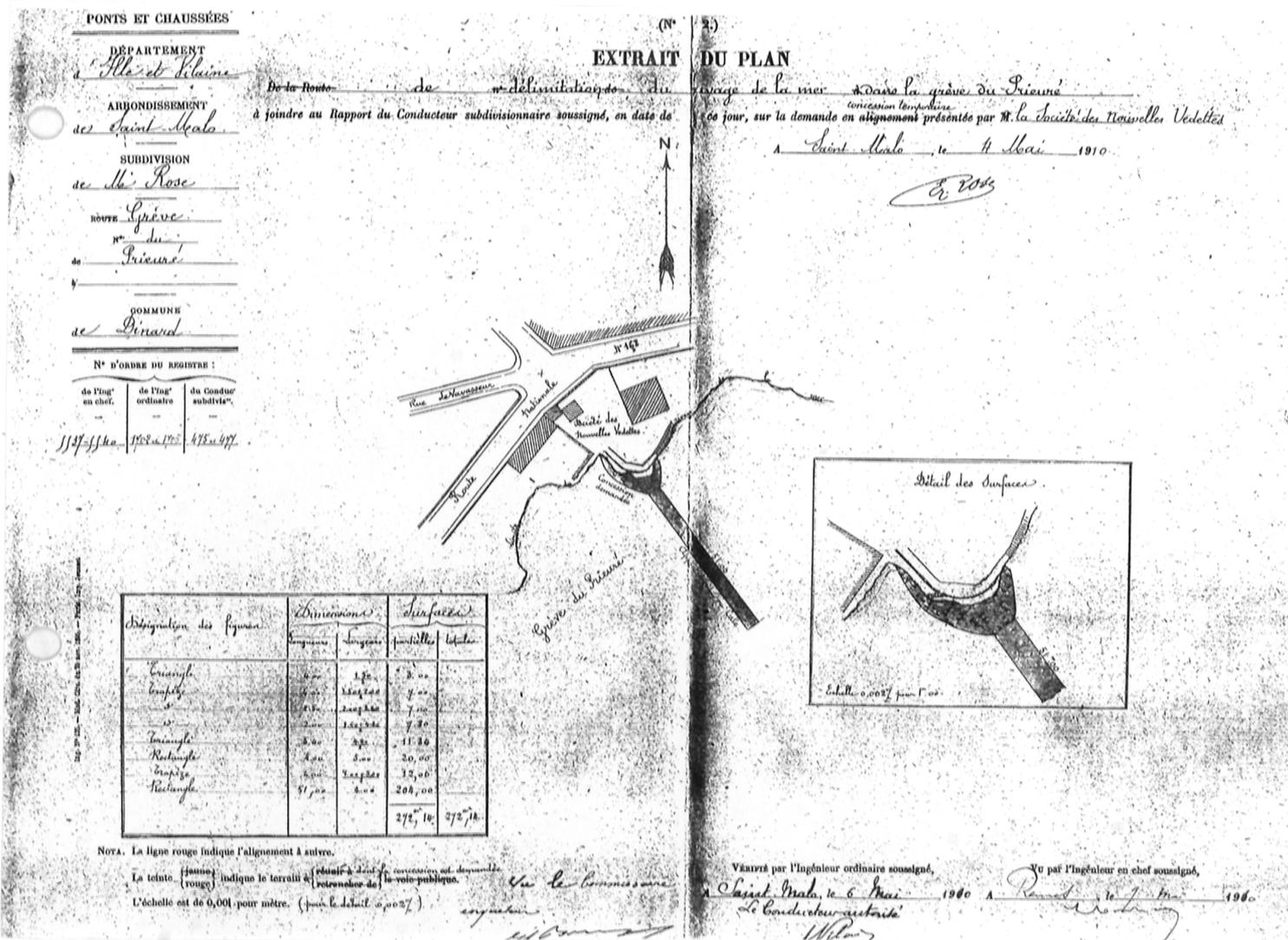
* Cliché(s) couleur(s) disponible(s) à la photothèque de L'Inventaire.

Pl. I : Plan de situation. Extrait du plan cadastral de 1982, section H, n^{os}109, 110, 112, 1/1000^e, échelle réduite.



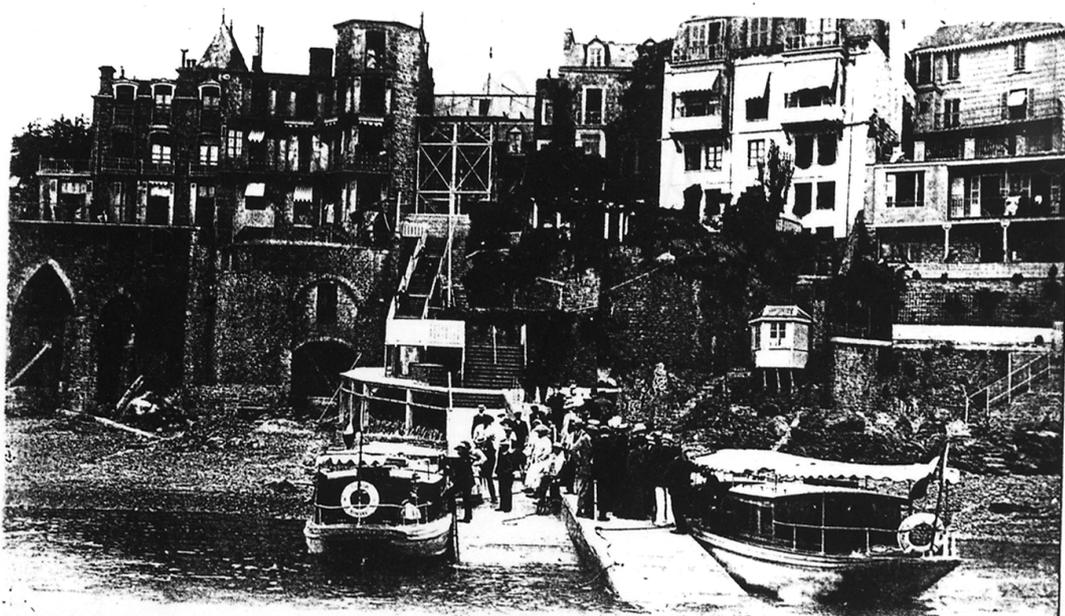
Doc. 1 Extrait du plan de délimitation du rivage de la mer dans la grève du Prieuré à joindre au Rapport du Conducteur subdivisionnaire soussigné, en date de ce jour, sur la demande en concession temporaire présentée par la Société des Nouvelles Vedettes. A Saint-Malo, le 4 mai 1910. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591).

Photocopie réduite



Doc. 2 121 DINARD. — L'Embarcadère des Nouvelles Vedettes — LL., carte postale s.d.,
(A.M.B. 73-8-82).

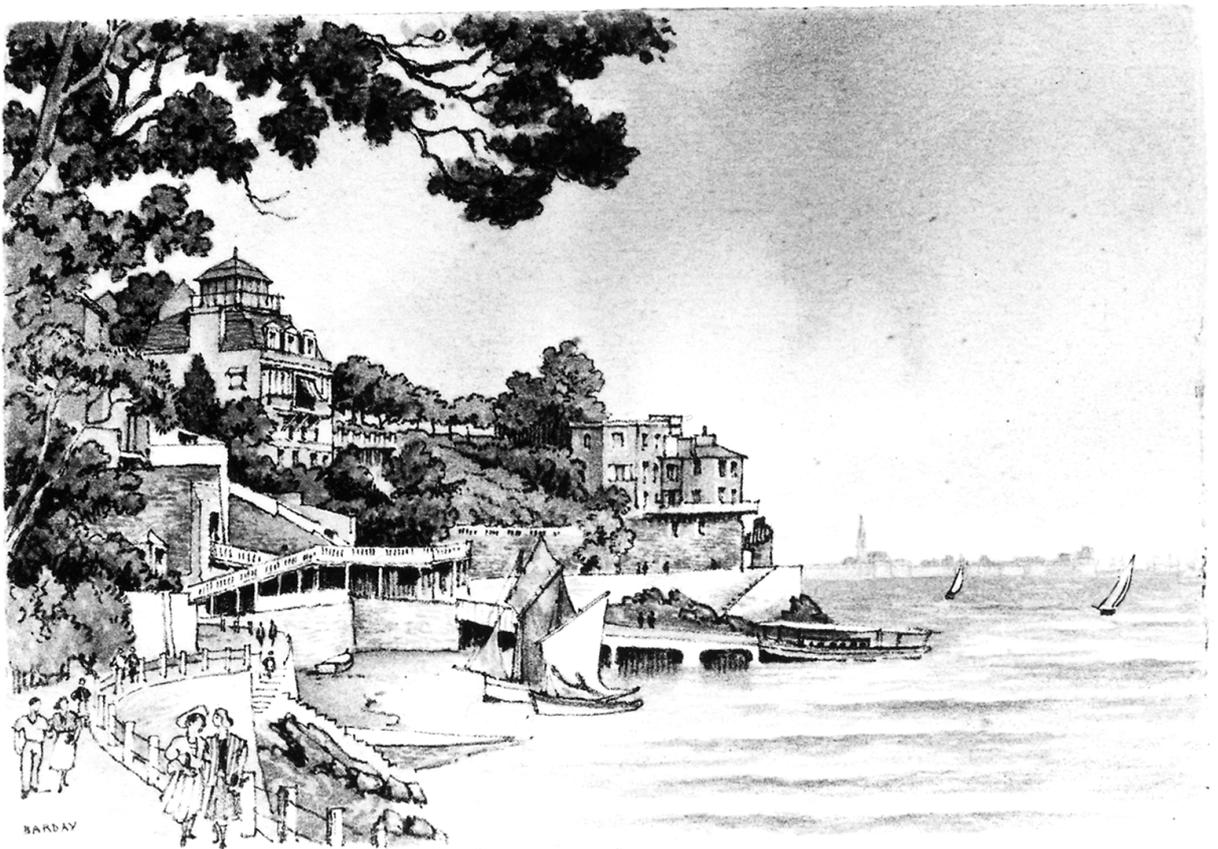
Photocopie



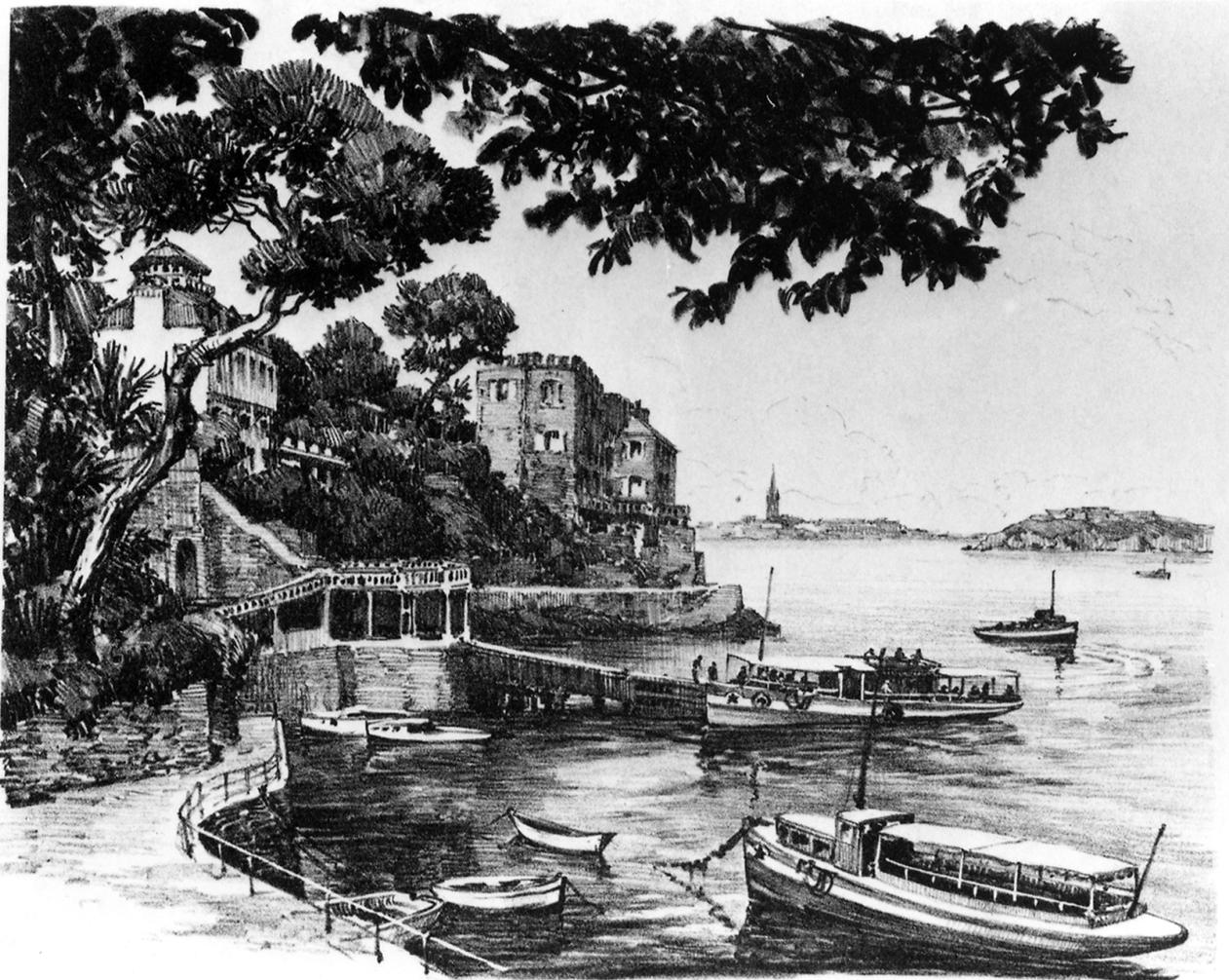
121 DINARD. — L'Embarcadère des Nouvelles Vedettes. — LL.

Doc. 3 Embarcadère, aquarelle Bric à Brac, photographie de carte postale ancienne, (A.P. : P. MORGAND).

Repro. Inv. G. Artur
96 35 0135 X
96 35 0136 XA

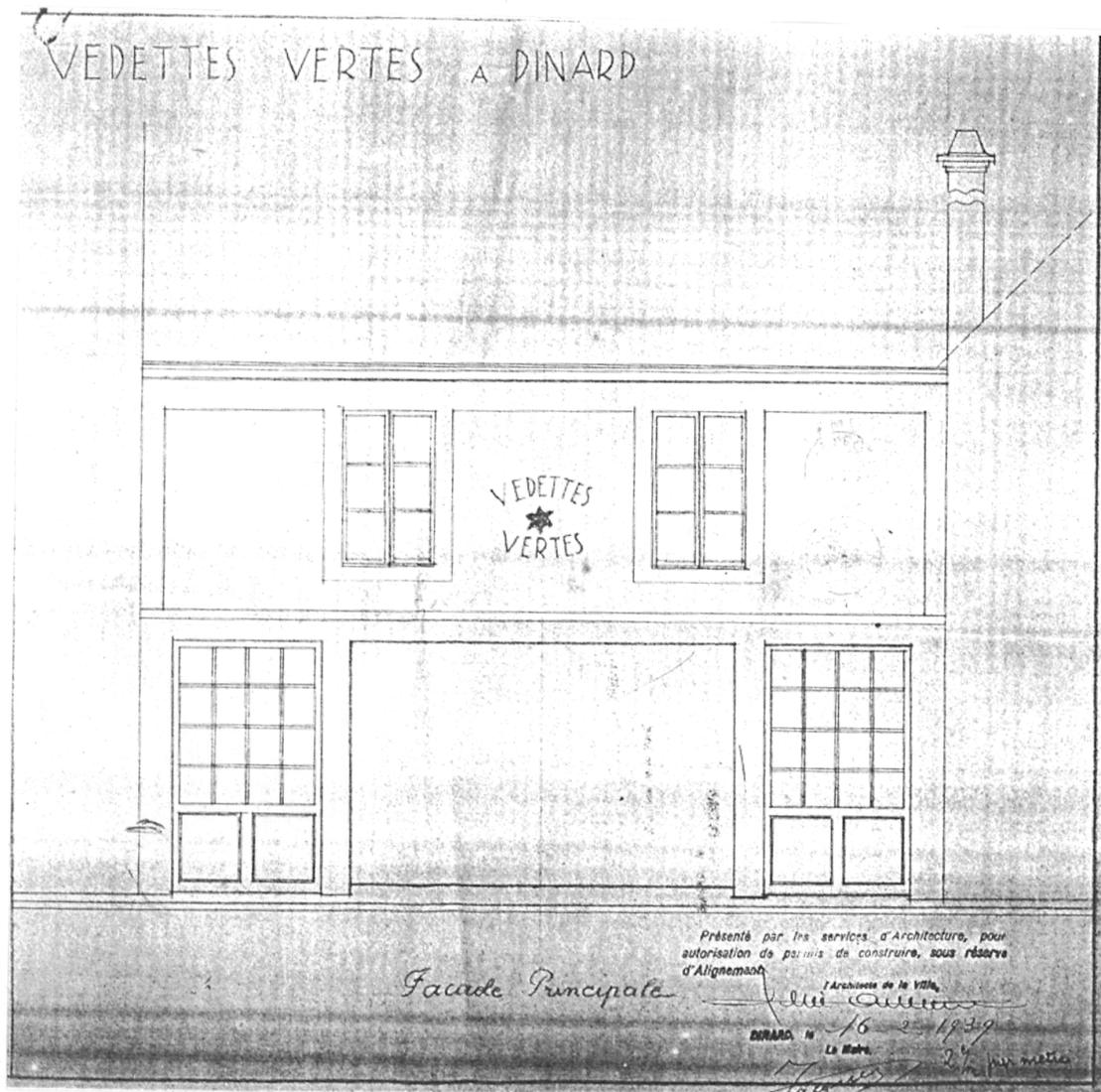


- Doc. 4 Julien Lacaze. La cale des vedettes vertes vers 1930. (Lithographie, coll. Part.), In : BIRH, Jean-Pierre, FERMIN, Henri. Regards d'Emeraude. Saint-Jacut-de-la-mer : Birh Jean-Pierre, 1988. Repro. Inv. G. Artur
98 35 0700 X



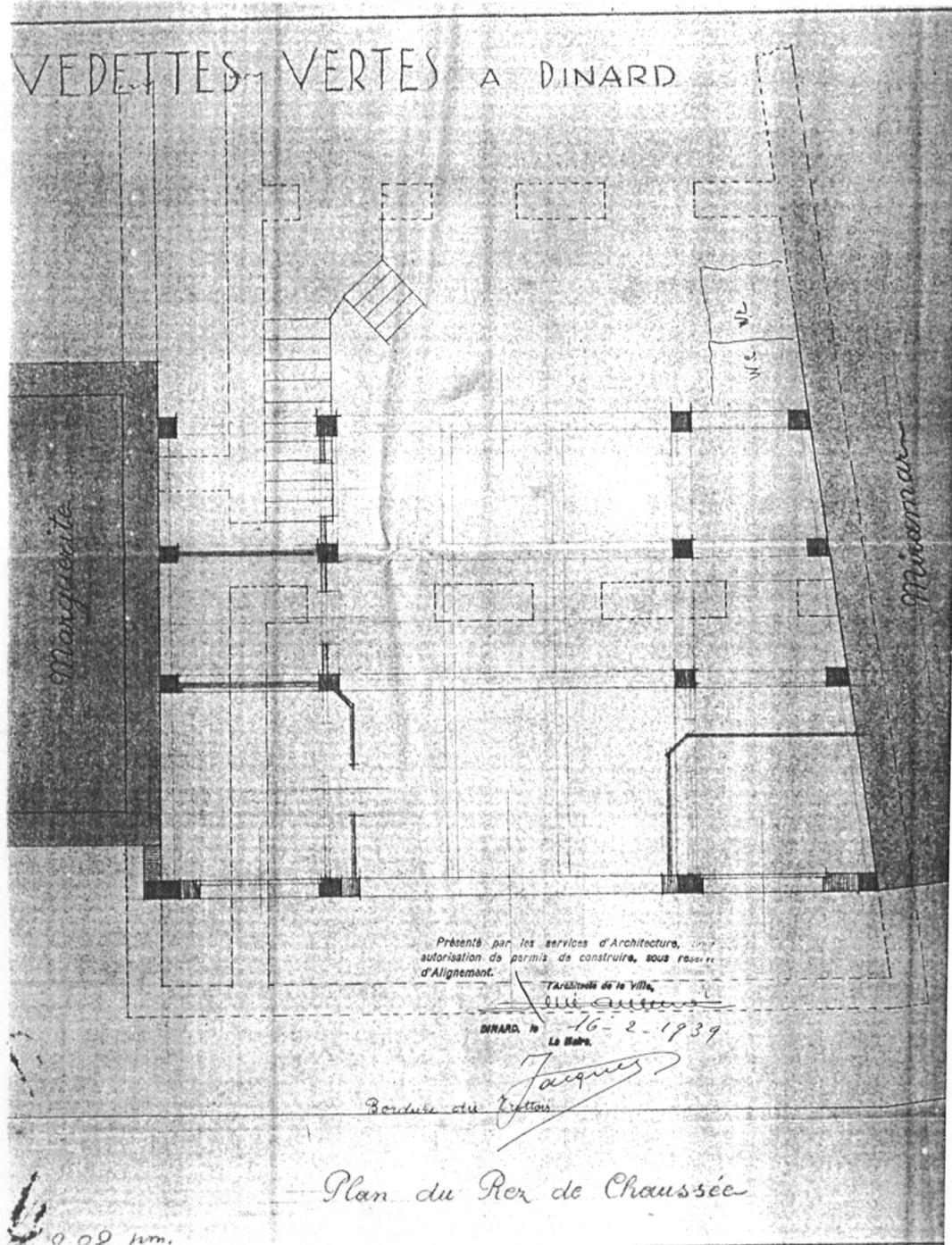
Doc. 5 Vedettes Vertes à Dinard : façade principale, par Le Bihan (entrepreneur),
[1939], dépôt permis de construire 1939/n°10.

Photocopie réduite



Doc. 6 Vedettes Vertes à Dinard : plan du rez-de-chaussée, par Le Bihan (entrepreneur),
[1939], dépôt permis de construire 1939/n° 10.

Photocopie réduite



Doc. 7 Vedettes Vertes à Dinard : plan de situation, par Le Bihan (entrepreneur),
[1939], dépôt permis de construire 1939/n°10.

Photocopie réduite

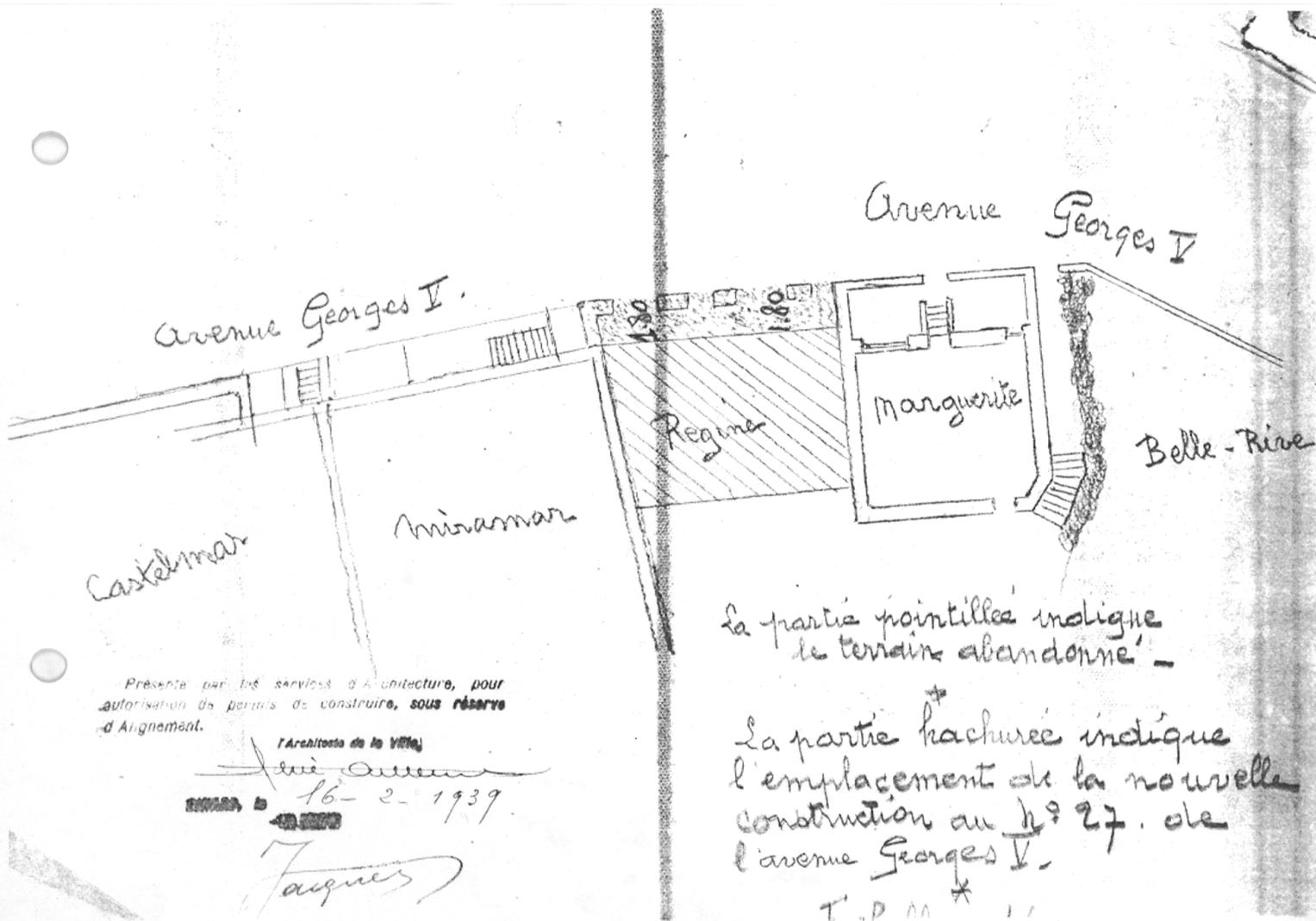


Fig. 1 Promenade au clair de lune, vue de la villa Belle Rive et de l' Aquarium.

Phot. Inv. G. Artur
95 35 0703 X
95 35 0704 XA



Fig. 2 Vue rapprochée de l'embarcadère à marée haute avec la vedette.

Phot. Inv. G. Artur
97 35 1131 X

Fig. 3 Vue de situation de l'embarcadère.

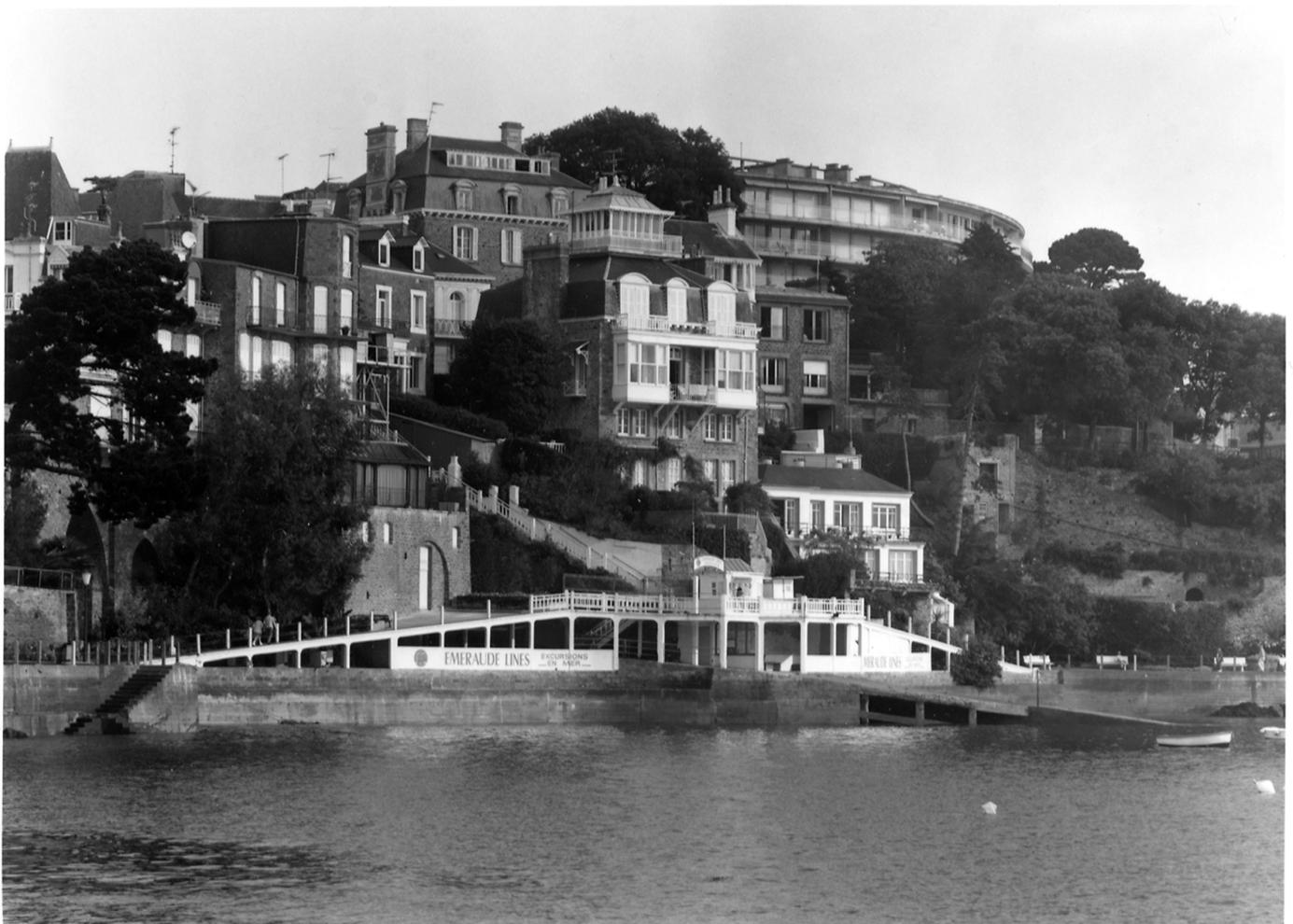
Phot. Inv. G. Artur
97 35 1132 X

Fig. 4 Vue générale à marée basse de la partie droite de la Promenade au Clair de Lune.

Phot. Inv. G. Artur
97 35 1133 X

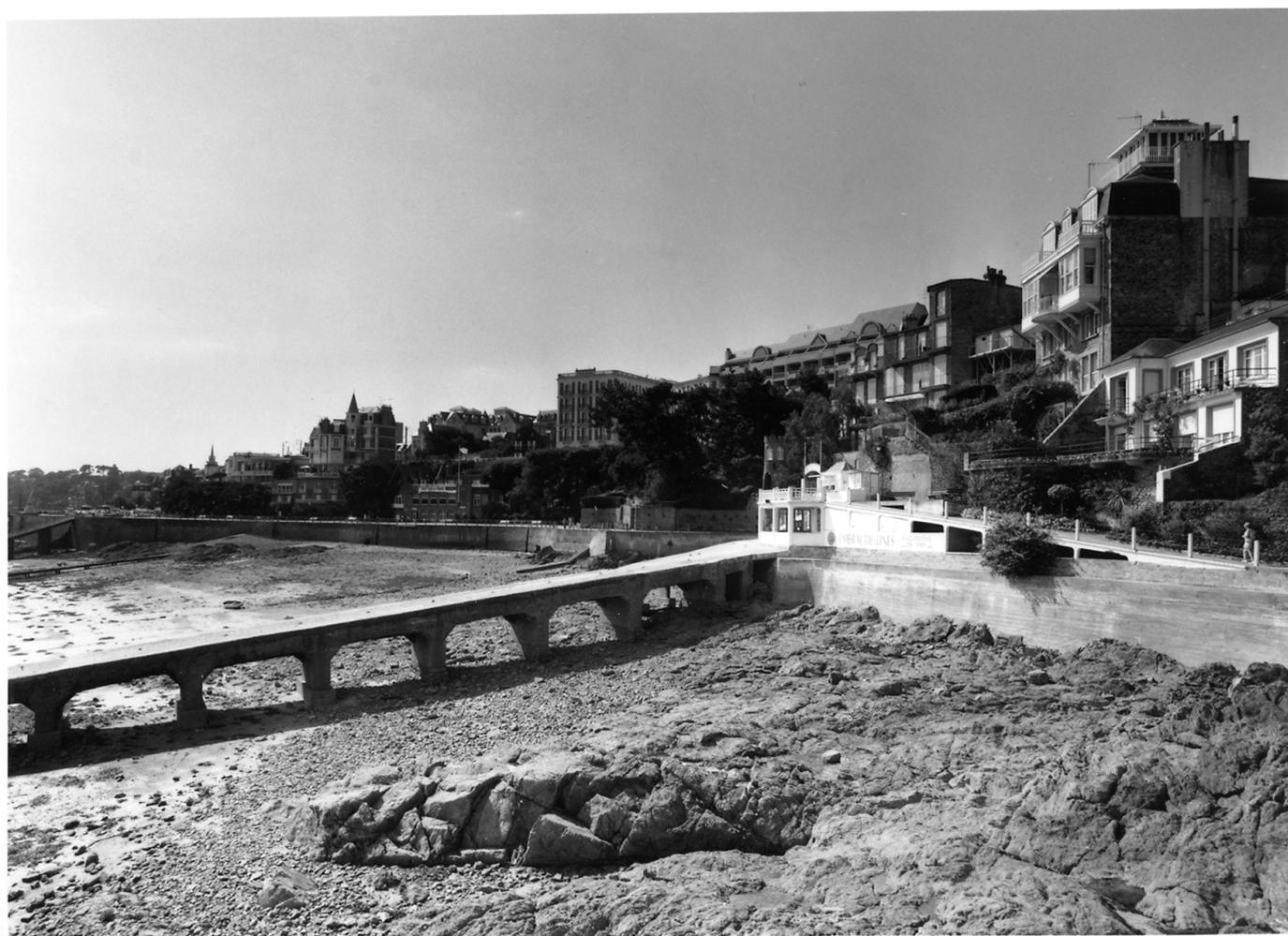


Fig. 5 Vue générale à marée basse de la partie gauche de la Promenade au Clair de Lune.

Phot. Inv. G. Artur
97 35 1134 X

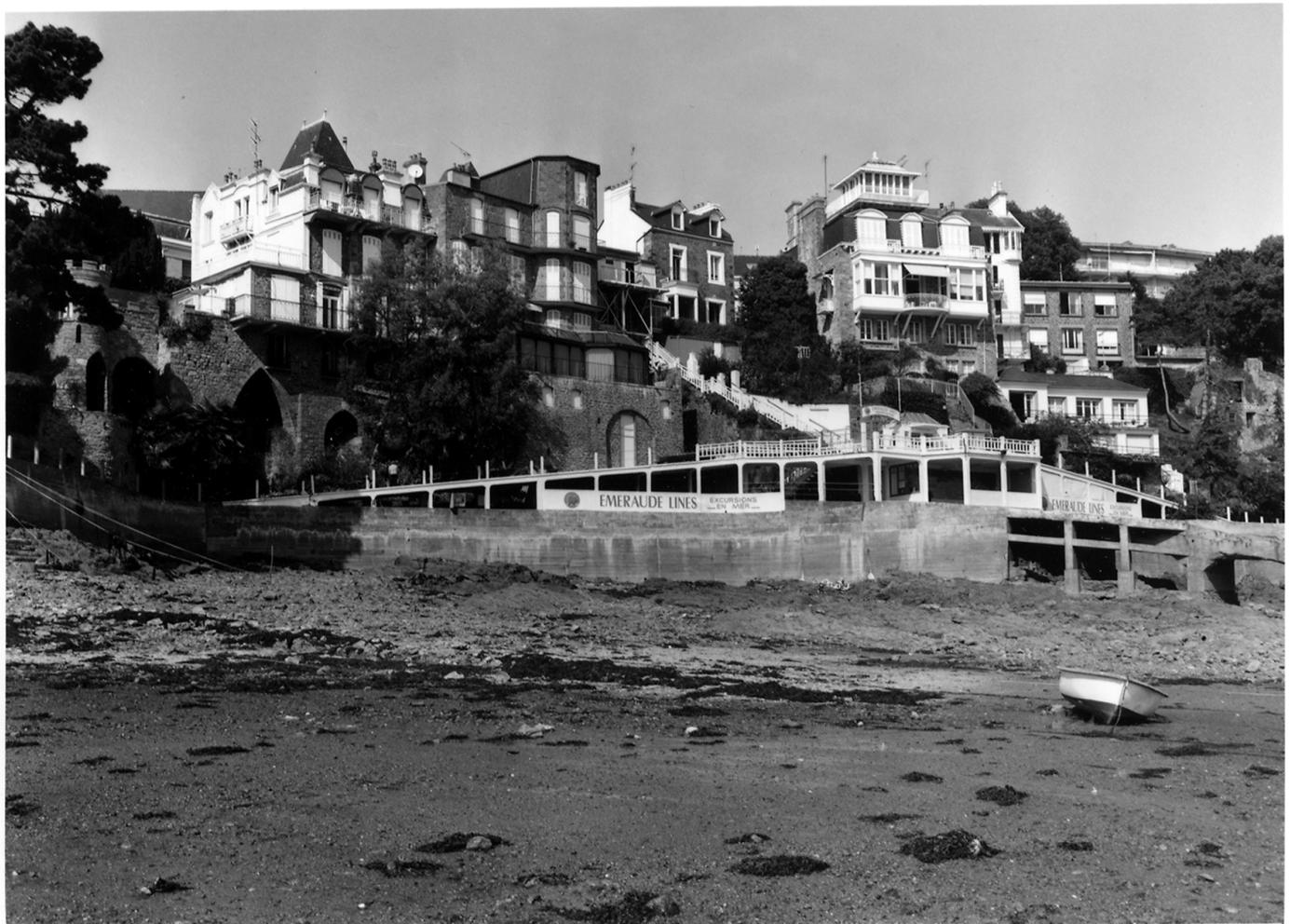


Fig. 6 Vue de situation de la Promenade au Claire de Lune.

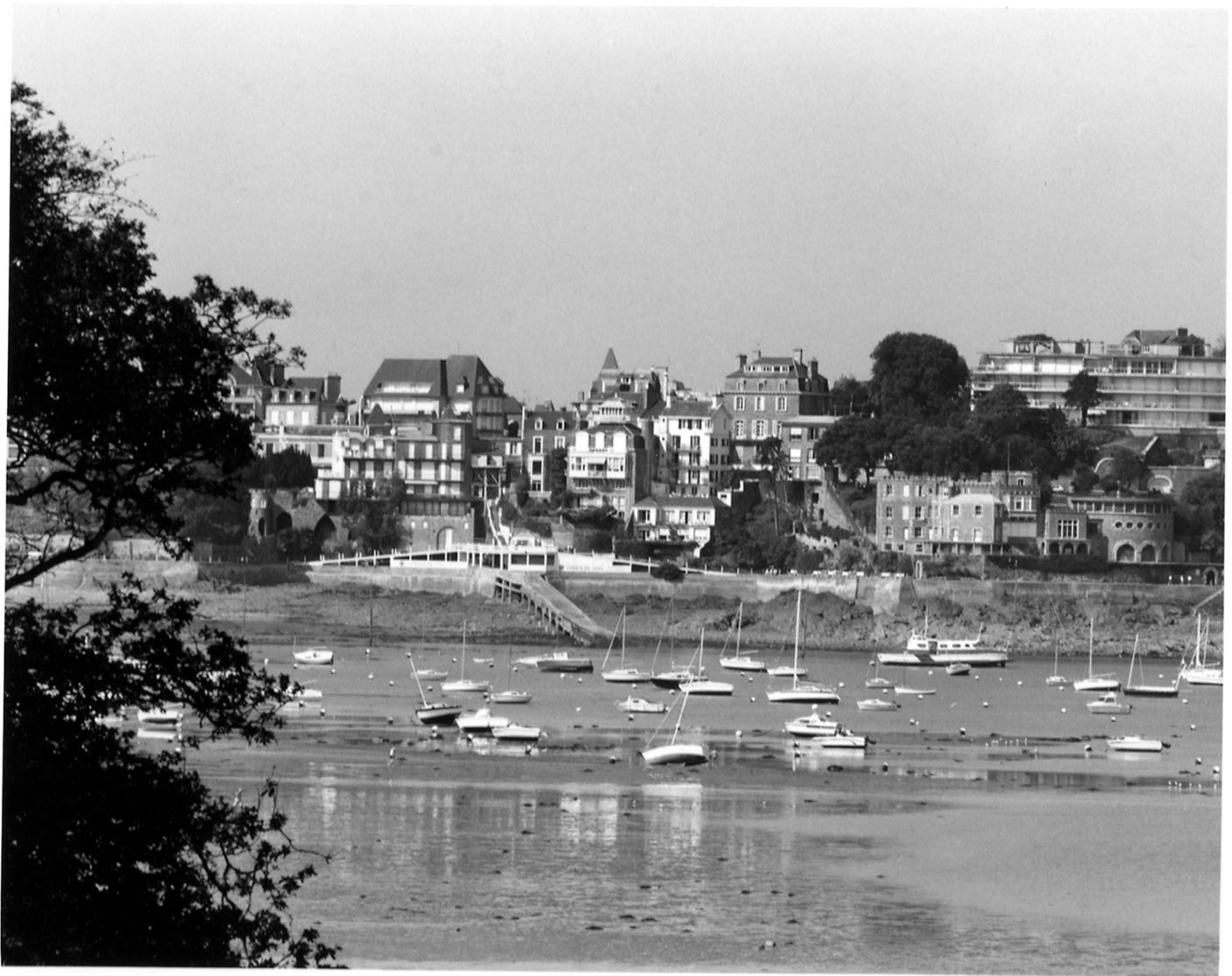
Phot. Inv. G. Artur
97 35 1143 X

Fig. 7 Vue générale de face de l'embarcadère avec la cale d'embarquement et de débarquement des voyageurs. Phot. Inv. G. Artur 97 35 1149 X

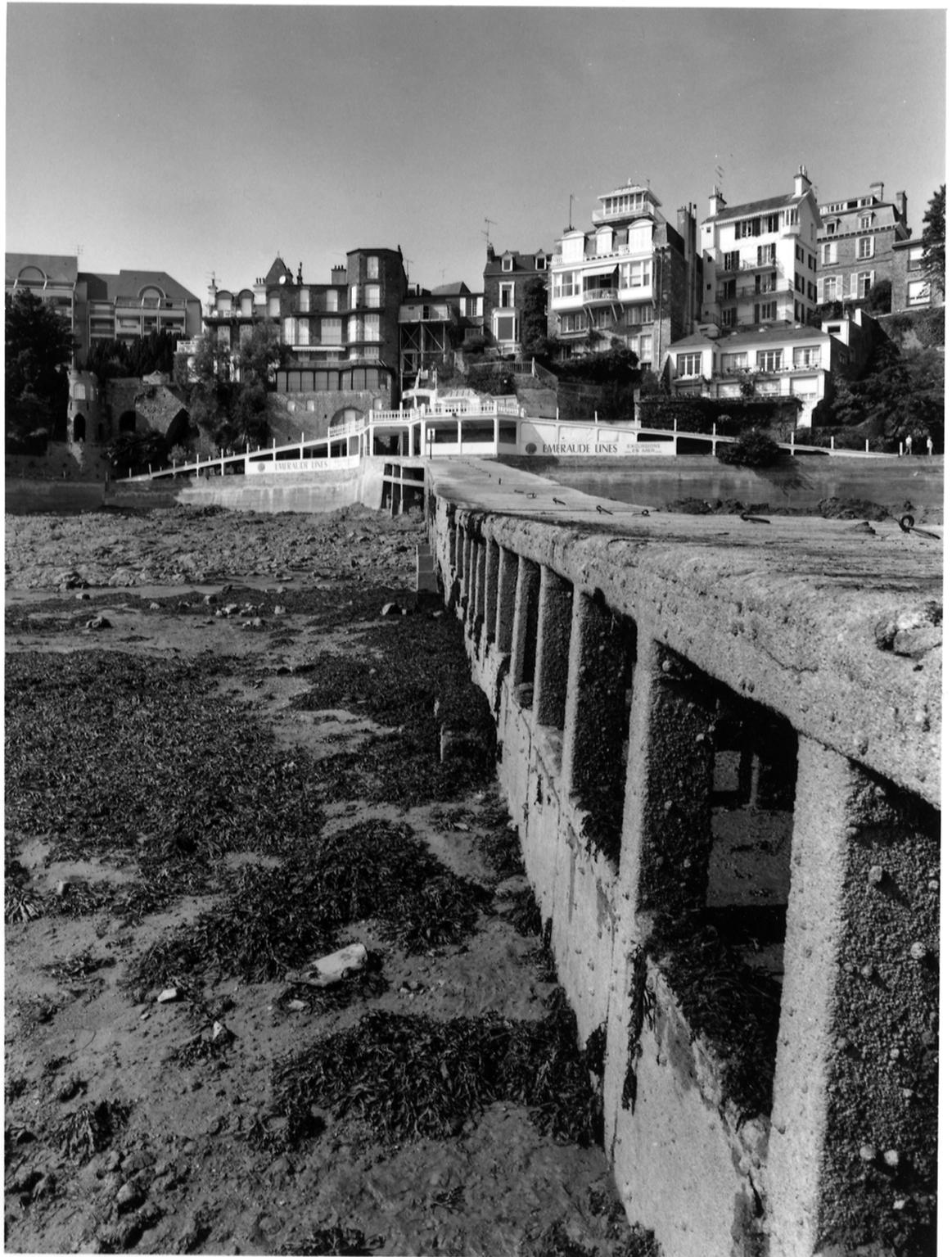


Fig. 8

Vue de situation de l'embarcadère avec la cale d'embarquement et de débarquement des voyageurs.

Phot. Inv. G. Artur
97 35 1150 X

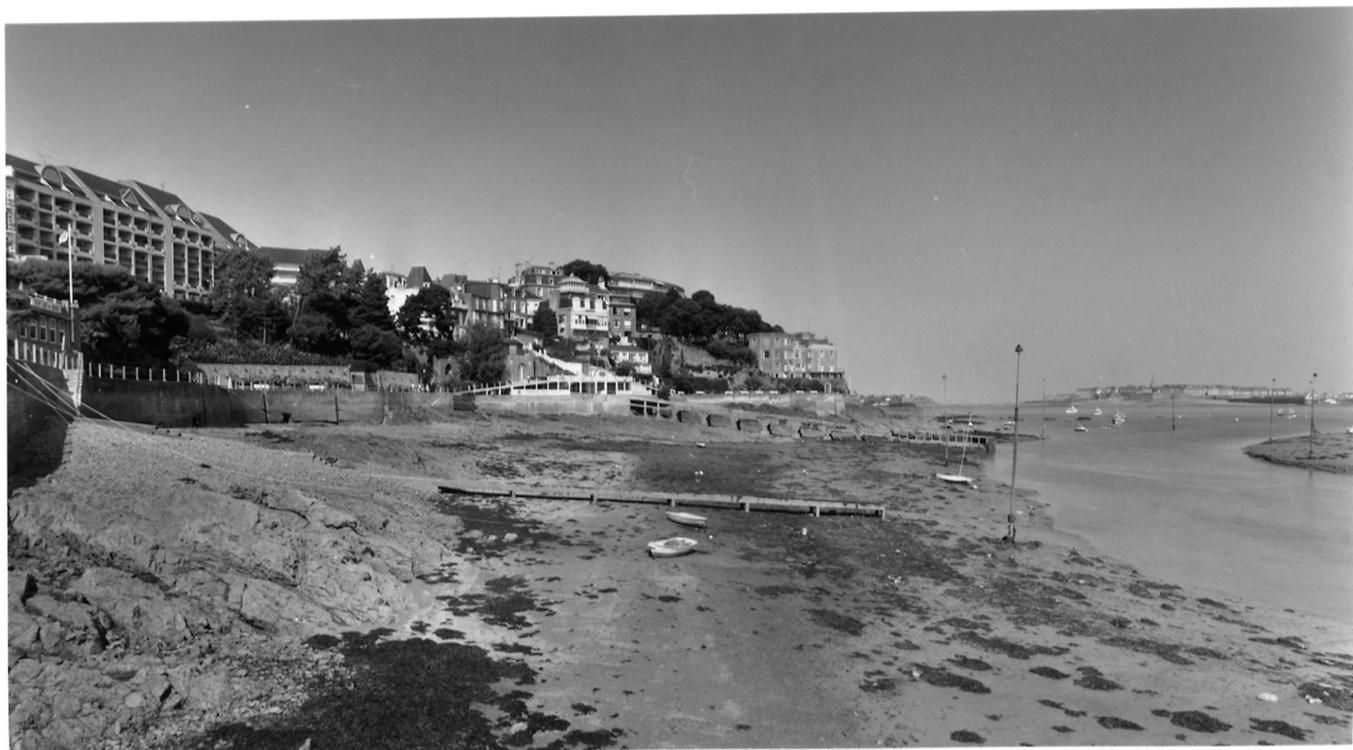
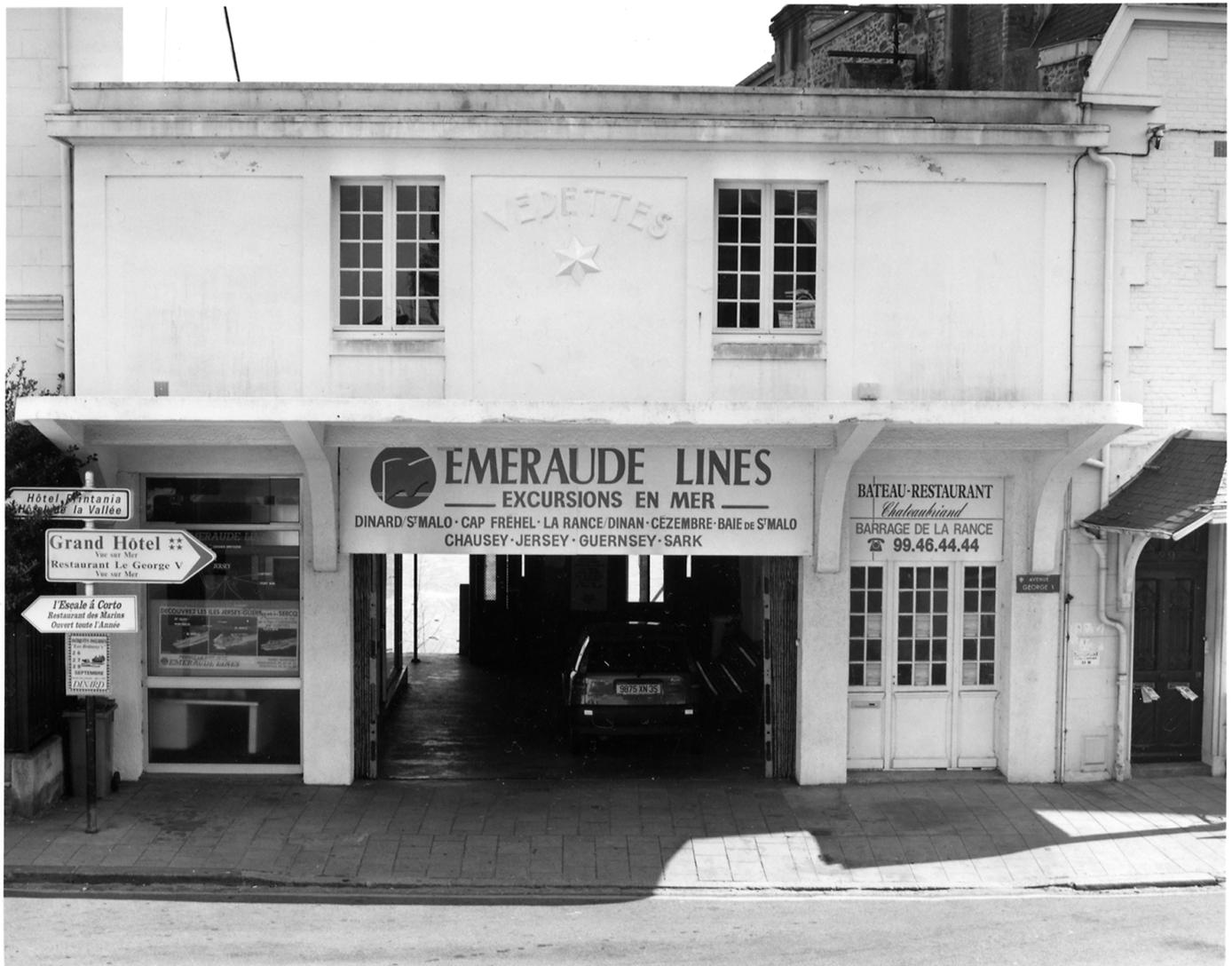


Fig. 9 Vue de situation rapprochée de l'embarcadère.

Phot. Inv. G. Artur
97 35 1151 X

Fig. 10 Vue générale du bureau des nouvelles vedettes avenue george V.

Phot. Inv. G. Artur
97 35 1249 X

ANNEXE

(1939/10). NOUVELLES VEDETTES DE DINARD (VEDETTES VERTES) 2^{ème} dossier mairie.

(Portrait des flots)

- Vedettes Vertes.

10



TÉLÉPHONE 380-45

TÉLÉGRAMMES:

VEDETTES VERTES DINARD

R. C. ST-MALO 6578

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

NOUVELLES VEDETTES DE DINARD (VEDETTES VERTES)

2^{ème} dossier mairie

Dinard, le

M. Joseph Schoerff, demeurant à Dinard
Avenue Georges I. n° 29.

Agissant en nom et en qualité d'administrateur -
délégué de la Société anonyme des "Nouvelles Vedettes de
Dinard" siège social à Dinard, Avenue Georges I. n° 29.
à l'honneur le Maire de Dinard.

Monsieur le Maire,

Notre Société sollicite l'autorisation de construire un édifice
sur l'emplacement de celui lui appartenant qui se
trouve en bordure de l'Avenue Georges I. (route nationale)
n° 29 et constitue son embarcadere à Dinard.

Cette construction nouvelle sera en retrait de 1.80 sur
l'ancienne, c'est à dire à l'alignement de la villa
Miramar n° 29, et parallèle au trottoir.

Nous vous remettons les plans de cette construction
nouvelle qui sera faite en ciment armé par M. Le Bihan
entrepreneur de travaux publics à St Malo.

Nous vous remettons aussi un plan d'ensemble
de la construction avec ses abords jusqu'à 20 mètres
de distance.

Comme nous avons constaté que les gens pour se
protéger d'une onde se réfugient dans le hall des vedettes

nous conserverons la même surface couverte en faisant une marquise en ciment armé qui s'étend jusqu'à la limite de la marquise actuelle, c'est à dire couvrant un mètre de trottoir. Le plan de la marquise sera incliné vers le hall, donc relevé vers la rue et sera à 4 mètres environ au dessus du trottoir et 3.75 environ au dessus du plancher du hall.

Nous demandons la permission de refaire le trottoir pour le mettre en harmonie avec le plancher du hall, étant bien entendu qu'il ne sera pas touché à la bordure du trottoir.

Nous sommes prêts à faire l'abandon à qui de droit de la bande de terrain de 1.80 de largeur que nous laissons, mais nous demandons à conserver la partie de la Cave qui se trouve sous cette bande car nous consentons à ce que l'usine électrique pour l'amélioration de son secteur du quartier y installe deux transformateurs qui déborderont sous le hall. de vedettes -

Nous demandons aussi à ne pas payer de taxes pour la partie de la marquise qui se trouve au dessus de la bande de terrain en question, mais seulement, comme actuellement, sur la partie qui se trouve sur le trottoir.

Pour faciliter les travaux nous sollicitons l'autorisation de faire des dépôts sur le trottoir et l'emprunt de la constructeur qui demandera aussi avoir un exemplaire de la présente demande a été adressé à M. le Sr. Préfet de l'Alsace.

Je vous prie, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués :

